

Séance du 11 janvier 2016

DELIBERATION

Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Val d'Oise

L'an deux mil seize, le 11 janvier à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 5 janvier 2016, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François PUPPONI, Maire.

Etaient présents : Nicolas MACCIONI, Annie PERONNET, Gérard UZAN, Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Sandrine PERONNET, Patrick HADDAD, Jocelyne MAYOL, Annick DUPRE, Mohammed Ali ABCHICHE, Fabienne SROUSSI, Frédéric NICOLAS, (Adjoints au Maire), Catherine VESPERINI, Anne-Marie BERGEAUD, Jeanne GOMEZ, Charles SOUFIR, Evelyne PLANSON, Manuel ALVAREZ, Marie-Chantal FABRER, Chantal AHOUNOU, Nadine LANGLET, Mourad CHIKAOUI, Déborah ISRAEL-SEBBAGH, Jocelyn ASSOR, Issa DIOP, Antoni YALAP, Kathleen M'BATLINA, Samira AIDOU, David GRANDON, André TWAHIRWA, Chantal GROLIER, Farouk ZAOU, Sylviane BARBU (Conseillers Municipaux).

Représentés par pouvoir :

Antoine ESPIASSE	pouvoir à	Annick L'OLLIVIER-LANGLADE
Georges OCLIN	pouvoir à	Antoni YALAP
Jean-Pierre PASSE-COUTRIN	pouvoir à	Jeanne GOMEZ
Isabelle BERESSI	pouvoir à	Jocelyn ASSOR
Isabel PLO	pouvoir à	Gérard UZAN
Charles-Audin BOSSE	pouvoir à	Jocelyne MAYOL
Daniel DOMAN	pouvoir à	Catherine VESPERINI
Katchik KATCHIKIAN	pouvoir à	Mohammed Ali ABCHICHE
Roger BALAZARD	pouvoir à	David GRANDON

Absents :

Matata JACQUES, Gabrielle MINFIR, Farid BERHAL

Secrétaire de séance :

Marie-Chantal FABRER

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale adressé par courrier du 30 novembre 2015 par Monsieur le Préfet du Val d'Oise après consultation de la Commission Départementale de coopération intercommunale du 16 octobre 2015,

Considérant que le principe de réduction de syndicats et syndicats mixtes, par voie de regroupement, de suppression ou d'intégration dans les établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre est rappelé dans le document,

Considérant que la ville de Sarcelles est concernée pour 3 syndicats mixtes :

- le syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise (S.M.G.F.A.V.O)
- le syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne ((SIAH)
- le syndicat mixte pour la gestion et l'incinération des déchets urbains de la région de Sarcelles (SIGIDURS).

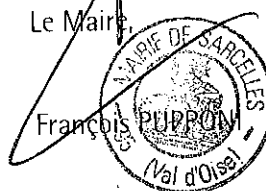
Sur le rapport présenté par Nicolas MACCIONI, adjoint au Maire, chargé des finances, des marchés publics et de la grande intercommunalité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article unique : Donne un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel que présenté par le Préfet du Val d'Oise.

Fait et délibéré en séance le 11 janvier 2016
Le Maire



Le Maire de Sarcelles,

Certifie le caractère exécutoire du présent acte

Qui a été transmis au contrôle de légalité le 15.01.16

Et notifié ou publié par extrait le 12.01.16

Pour le Maire et par délégation